

## **DÉLIBÉRATION**

### **Conseil d'administration**

**Séance du 26 mai 2020**

Délibération n°20-2020

Point 4.6.4

#### **Point 4.6.4 de l'ordre du jour** **Droits d'inscription en doctorat – EM Strasbourg**

##### **EXPOSE DES MOTIFS :**

Au titre de l'année universitaire 2019/2020, l'EM Strasbourg souhaite prendre en charge le montant des droits universitaire de M. [REDACTED] qui s'élèvent à 380 euros.

L'Ecole souhaite ainsi soutenir le développement des qualifications de ses personnels et développer un vivier d'enseignants-chercheurs titulaires d'un doctorat en sciences de gestion.

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil de l'EM Strasbourg ont validé la prise en charge financière du montant des droits universitaires de M. [REDACTED] à l'unanimité des membres présents et représentés.**

##### **Délibération :**

Le Conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve les droits d'inscription en doctorat cités ci-dessus.

##### **Résultat du vote :**

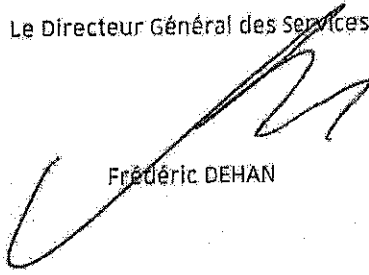
Nombre de membres en exercice	37
Nombre de votants	32
Nombre de voix pour	29
Nombre de voix contre	0
Nombre d'abstentions	0
N'ont pas pris part au vote	3

##### **Destinataires :**

- Madame le Recteur de l'académie, Chancelier des universités
- Direction Générale des Services
- Direction des Finances
- Agence Comptable

Fait à Strasbourg, le 3 juin 2020

Le Directeur Général des Services

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Frédéric DEHAN', written over the printed name.

Frédéric DEHAN